

Ambarès, le 29 Septembre 2020

La Présidente de l'AS Ambarès

à

Mme La Préfète de la Gironde

2, Esplanade Charles de Gaulle

CS 41397

33077 Bordeaux Cedex

Objet : Fermeture des infrastructures sportives

Nos réf. : N20-21.17 NV/

Madame La Préfète,

Je vous écris ce jour à la suite de votre arrêté préfectoral du 25 septembre dernier.

Je suis Présidente d'un Club Omnisports (association loi 1901) installé sur la commune d'Ambarès et Lagrave depuis 50 ans. Ce club est composé de 24 sections sportives

Je vous avoue être dans l'incompréhension la plus totale et avec moi les 2400 adhérents qui composent notre Omnisports, sans oublier les 30 salariés et apprentis qui travaillent chaque jour au développement du sport sur notre commune.

Lorsqu'en mai, à la sortie du confinement, les activités sportives ont pu reprendre, nous avons travaillé à la rédaction et à la mise en place de protocoles sanitaires, validés par notre municipalité, et respectueux des recommandations de l'Agence Régionale de Santé. Nous avons investi dans des équipements de protection afin de respecter les gestes barrières et les mesures spécifiques.

Chaque section sportive, chaque salarié, chaque bénévole encadrant a été doté de masques, de gel hydroalcoolique, de sprays désinfectants afin que puissent reprendre nos activités.

Une fois que la pratique en intérieur a pu se faire, nous avons retravaillé nos protocoles, informé et sensibilisé l'ensemble de nos adhérents, de nos salariés, de nos bénévoles, afin que la transition extérieur/ intérieur soit un succès.

Et ce fut le cas, puisqu'aucun cas n'a encore été à déplorer chez nos jeunes et nos moins jeunes.

Je comprends et trouve normal que la lutte contre cette pandémie soit une priorité, que pour cela il importe de mettre en place des mesures et des règles de fonctionnement. Mais est-ce pour cela qu'il faut sacrifier le sport ? Est-ce pour cela que le sport doit une fois de plus être le grand oublié ?

Comment pouvez-vous envisager de fermer les équipements sportifs à nos jeunes dans le cadre de leurs activités associatives et dans le même temps leur expliquer que dans le cadre de leur parcours scolaire ils peuvent s'y rendre pour y pratiquer du sport normalement ?

Je suis au regret de vous annoncer, Mme La Préfète, que les jeunes qui viennent pratiquer au sein de nos sections le font en toute sécurité, et j'ajouterais qu'ils y sont même plus en sécurité que dans le cadre scolaire. Et si je me permets de parler du scolaire, c'est que j'occupe par

ailleurs d'autres fonctions à savoir membre du conseil d'administration du Collège C. Massé de la ville d'Ambarès et Lagrave et trésorière départementale de la fédération de parents d'élèves (PEEP), qui me permettent d'avoir des retours directs de professionnels de l'éducation nationale.

Malgré les nouvelles mesures pour le sport communiquées par Madame la Ministre déléguée en charge des Sports, vous avez décidé d'interdire l'accès aux salles de sports à nos jeunes mineurs afin de réduire les risques de transmission et de propagation du virus. Néanmoins, pensez-vous réellement que ces jeunes vont rester enfermés chez eux ? Ne croyez-vous pas qu'une telle décision ne fait finalement que déplacer le problème vers un environnement par ailleurs moins sécurisé et surtout moins encadré que celui d'une salle de sport ou d'un gymnase ? En effet, à mes yeux, il paraît difficile d'imaginer que des adolescents restent enfermés chez eux à défaut de pouvoir pratiquer leur activité sportive associative. Et là, c'est aussi la mère de famille de deux enfants que je suis, dont l'un de 16 ans, qui peut en témoigner.

De plus, pour revenir sur le fait que les scolaires peuvent continuer à pratiquer sous couvert de la continuité éducative, ne pensez-vous pas que le Sport a un rôle dans cette même continuité éducative ? En effet, les associations sportives ont aussi des projets socio-éducatifs et pédagogiques à mettre en œuvre et en étant privé de leur principal moyen d'action que représente l'activité sportive, c'est leur survie qui est très clairement menacée.

Sincèrement, la décision me paraît injuste et notre milieu associatif sportif souffre véritablement d'une non-considération qui n'est clairement plus supportable par tous ceux qui œuvrent chaque jour à son développement et à son enseignement. Il ne faut pas oublier que le sport reste un véritable vecteur d'intégration sociale.

A ma connaissance, il semblerait que notre département soit le seul des zones rouges renforcées à interdire la pratique des mineurs. Ma demande est donc de savoir s'il n'existe véritablement pas d'adaptations possibles à la lumière des arguments que je viens de vous exposer précédemment ?

Aussi, Madame La Préfète, si tel est le cas, je sollicite de votre bienveillance l'étude d'une clause de revoyure qui permettrait à nos jeunes de pouvoir continuer leur pratique sportive dans un cadre associatif.

Je suis inquiète Madame La Préfète et j'espère sincèrement que vous entendrez ma détresse et celle de mes 24 sections.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Préfète**, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente,



N. VINGHES